

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A LA DEMANDE DEPOSEE PAR LA SOCIETE ESOPE EN VUE
D'EXPLOITER UNE USINE DE TRANSIT ET DE TRI DE DÉCHETS NON
DANGEREUX, DE TRI ET DE DÉMANTÈLEMENT DE DÉCHETS
D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE) ET DE TRANSIT
DE DÉCHETS DANGEREUX SUR LA COMMUNE DE MORNAC (ZE LA
BRACONNE)

Par arrêté en date du 21 septembre 2016, le Préfet de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 32 jours en vue d'autoriser l'exploitation d'une usine de transit et de tri de déchets non dangereux, de tri et de démantèlement de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et de transit de déchets dangereux sur la commune de MORNAC (ZE LA BRACONNE).

Le maître d'ouvrage est la société ESOPE – 8 rue de la Chenau à CHAMPAGNE-MOUTON (16350). Toute personne pourra demander des informations sur le dossier au numéro de téléphone suivant : 05-45-84-28-84.

L'enquête publique sera ouverte pendant une durée de 32 jours consécutifs soit du **lundi 17 octobre 2016 (9h) au jeudi 17 novembre 2016 (18h)** inclus.

Pendant cette période, le dossier d'enquête, comprenant notamment l'étude d'impact relative au projet et l'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera déposé en mairie de MORNAC.

Le public pourra, dans ces lieux aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur Madame Yveline BOULOT à la mairie de MORNAC (16600).

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, pendant toute la durée de l'enquête, auprès des services de la préfecture (Direction des collectivités locales et des procédures environnementales - Bureau de l'Utilité Publique et des Procédures Environnementales, 7-9 rue de la préfecture, CS 92301, 16023 ANGOULÊME CEDEX).

La Présidente du Tribunal Administratif de POITIERS a désigné, pour conduire cette enquête publique, Madame Yveline BOULOT, enquêtrice de statistique agricole, commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Didier LABREGÈRE, Lieutenant colonel en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant en cas d'empêchement du titulaire.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les mairies aux jours et heures suivants :

JOURS ET HEURES
Lundi 17 octobre 2016 de 9h à 12h
Lundi 24 octobre 2016 de 15h à 18h
Vendredi 4 novembre 2016 de 14h à 17h
Jeudi 10 novembre 2016 de 9h à 12h
Jeudi 17 novembre 2016 de 15h à 18h

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Charente et à la mairie précitée. Ils seront publiés sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.charente.gouv.fr (rubrique Politiques publiques – Environnement et Chasse – DUP ICPE IOTA) et mis à la disposition du public pendant un an.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication.

La décision d'autorisation ou de refus sera prise par arrêté du Préfet de la Charente.